

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 10.066**

L'An deux Mille Dix, le 25 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 19 février 2010

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 19 février 2010

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,  
Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : Mme BOURDEAU - M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 31

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **CONSTRUCTION DE L'UNITE DE TRAITEMENT DES PESTICIDES  
STATION EAU POTABLE « LA BOURGEOISIE »  
AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**RAPPORTEUR** : Mme PELTIER

**VOTE** : UNANIMITE

La mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction de l'Unité de Traitement des Pesticides de « La Bourgeoisie » a été confiée au Groupement BPR EUROPE/ATELIER ARCHIPEL par marché signé le 21 septembre 2005, modifié par avenant n° 1 et avenant n° 2.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> février 2010, la Société HYDRATEC informait la Ville de ROYAN de l'acquisition des fonds de commerce des agences de POITIERS et RENNES de la Société BPR EUROPE, par contrat en date du 28 janvier 2010 à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet d'avenant n° 3 ci-annexé,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et à signer un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre n° E05.0100, transférant le marché du Groupement BRP EUROPE/Atelier ARCHIPEL au Groupement HYDRATEC/ATELIER ARCHIPEL.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 1<sup>er</sup> mars 2010

Pour le Député-Maire,  
L'adjoint délégué,  
Bernard GIRAUD